

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Sextidi 26 Pluviôse, an V.

(Mardi 14 Février 1797).

Détails sur l'évacuation de la tête de pont d'Huningue par les Français. — Nouvelles des bords du Rhin. — Assassinat commis sur un défenseur de la patrie par des terroristes de Marseille. — Repas donné au père du général Augereau par les employés des bureaux du directoire, pour célébrer les victoires de l'armée d'Italie. — Rapport de Pastoret au nom de la commission de la classification et de la révision des loix.

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

S U I S S E.

De Bâle, le 6 février.

Lors de la dernière entrevue des généraux français & autrichiens pour terminer l'évacuation de la tête de pont de Huningue, l'ambassadeur de la république auprès de ce canton s'y rendit avec sa suite, & beaucoup de Français & d'étrangers. Tout étant terminé, une belle musique militaire annonça le départ des Français, qui, les drapeaux déployés, au bruit du canon & des tambours, repassèrent le Rhin sur une vingtaine de grandes barques. Rien ne pouvoit être plus intéressant que la franchise & la cordialité, le ton d'estime & même d'amitié qui ont régné parmi les généraux, les officiers & les soldats français & autrichiens pendant les cinq jours que l'armistice a duré. Le prince de Furstenberg, Wolff, Froelich, Bolka, & même le prince Charles qui étoit présent pour un moment, n'ont cessé de faire les plus grands éloges de la bravoure & de l'habileté des Français, en s'adressant aux généraux Férino, Dufour, Sicé, Desenfans, Clusel & Gérard, surnommé *le Vieux*. Tous témoignèrent également leur vif désir de voir enfin terminer cette guerre meurtrière & dévastatrice. Une foule innombrable de Suisses étoient mêlés aux Français & autrichiens, & partageoient leurs sentimens.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 3 février.

Le bruit court ici depuis deux jours que notre 51^e régiment a été fait prisonnier par la flotte espagnole pendant son trajet de Porto-Ferraio à Gibraltar.

Suivant les dernières lettres de Philadelphie, le nouveau président des Etats-Unis d'Amérique, John Adams, a commencé sa carrière sous les plus heureux auspices. Finances, commerce, agriculture, manufactures, tout dans cette heureuse & sage république marche à grands pas vers un point de perfection & de prospérité qu'on auroit à peine osé espérer. Le tableau des finances, présenté dans

les dernières séances du sénat par M. Hamilton, secrétaire de la trésorerie, offre la perspective consolante de l'extinction entière de la dette publique avant 30 ans.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 22 pluviôse.

Il est certain que dans la campagne prochaine on se tiendra sur la défensive depuis Dusseldorf jusqu'à Mayence. Cinq mille pionniers travaillent continuellement à perfectionner les retranchemens élevés sur les bords de la Nahh & de la Moselle, ainsi que le camp retranché qui couvre Dusseldorf & les fortifications de cette place. Outre cela, la ville de Juliers, sur la rive gauche, est fortifiée en ce moment avec tout le soin possible; des lignes sont formées derrière la Roër: la forteresse importante de Maëstricht est mise dans un état respectable de défense, & on l'approvisionne de vivres & de munitions de guerre, comme si elle étoit à la veille de soutenir un siège. Enfin, sur les deux rives du Rhin, tout se prépare pour soutenir les efforts de l'ennemi, qui se dirigeront, suivant toutes les apparences, sur le Bas-Rhin.

Le général Moreau, après avoir visité les lignes de Kreuznach, le camp retranché de Treves, est arrivé le 15 de ce mois à Luxembourg, où il ne s'est arrêté que quelques instans. Il a continué sa route pour se rendre à Coblenz, où il visitera toutes les positions de la rive gauche du Rhin, & se rendra ensuite à Dusseldorf. Il y aura un grand conseil de guerre au quartier-général de l'armée & Meuse, quand le général y sera arrivé.

Avant-hier, le général Beurnonville, accompagné d'un grand nombre d'officiers supérieurs, est parti de cette ville pour se rendre à Paris. Le même jour au soir, le général de division Kleber y est arrivé sous l'escorte d'un détachement de chasseurs à cheval; il vient de l'armée de Sambre & Meuse, & il se rend également à Paris.

Les lettres des bords du Rhin, qui nous arrivent à l'instant, annoncent que plusieurs régimens de troupes autrichiennes, qui avoient pris des cantonnemens d'hiver entre le Mein & la Lahn, viennent de recevoir l'ordre de se rendre à marches forcées en Italie; ce qui a été mis d'abord à exécution. On en conclut que l'on craint que l'armée victorieuse du général Buonaparte ne pénètre dans le Tyrol.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

Extrait d'une lettre de Marseille, du 9 pluviôse.

Les trois municipalités du canton viennent d'ouvrir leur registre civique particulier pour l'inscription des citoyens de leurs arrondissemens respectifs. C'est un peu tard pour une cité dont la population excède cent mille âmes. Cela suppose cinquante mille individus mâles, ce qui nécessiteroit environ deux mille cinq cents inscriptions par jour d'ici à la fin du mois, sans compter les deux décades, & c'est bien fort... Un commissaire des guerres les passerait à peine en revue.

Mais ce qui est infiniment plus important, c'est que les commis chargés de la besogne font beaucoup, mais beaucoup & beaucoup de questions à ceux qui se présentent, & qu'on refuse d'inscrire les personnes portées sur des listes d'émigration, & qui ne sont pas rayées définitivement. Ainsi voilà, par ce refus & d'un seul trait de plume, près de trois mille peres de famille, ou chefs de maison, chassés des assemblées primaires.

Nous avons espéré un moment trouver des remèdes & des lumières suffisantes dans le projet d'instruction sur les assemblées primaires, communales et électorales, rédigé par Daunou; mais nous n'avons trouvé qu'une interprétation des loix constitutionnelles, très-officieuse pour un certain parti, &c.

Encore un assassinat ! le citoyen Vincent, tanneur, se retirant chez lui le 5 de ce mois, vers les six heures du soir, fut assailli dans la rue Sainte-Claire par une douzaine d'hommes, qui, après l'avoir qualifié de *chouan*, tombèrent sur lui & sur son jeune frere qui l'accompagnait. Un de ces scélérats lui plongea un stilet dans le sein; il étoit hier à toute extrémité.

Cet attentat a été commis de sang froid, sans dispute, sans provocation, par pur esprit de haine & de parti. On a assassiné ce jeune homme, par cela seul qu'il n'étoit pas l'ami des montagnards; & c'est un brave défenseur de la patrie, servait depuis quatre ans dans les armées de la république, revenu dans ses foyers par congé pour infirmités, & n'étant à Marseille que depuis quatre mois.

Cet assassinat & celui du citoyen Brabant ont jeté beaucoup d'exaspération dans les esprits.

De Paris, le 25 pluviôse.

Aussi-tôt l'arrivée du courrier, porteur de la nouvelle officielle de la reddition de Mantoue, les employés des bureaux du directoire tinrent conseil entre eux sur les moyens de payer, à la brave armée d'Italie, leur part de la reconnaissance publique. Une pétition présentée au directoire, il y a quelques jours, par le citoyen Augereau, marchand fruitier, rue Maffetard, leur avoit appris qu'il est le pere de l'immortel général de ce nom, digne compagnon de Buonaparte, & dont la renommée n'a cessé de publier les hauts faits depuis l'ouverture de la campagne. C'est en la personne de ce respectable vieillard, âgé de 75 ans, qu'ils déterminent d'honorer l'armée d'Italie. Une députation lui est envoyée pour le prier de se rendre à un banquet frugal & fraternel. Un fauteuil l'attendoit au haut de la table, & un bouquet de laurier, orné d'un ruban tricolor, lui est présenté au nom de la société. Des couplets analogues à la fête & inspirés par l'enthousiasme,

sont chantés pendant le modeste repas, dont la gaieté fit les plus grands frais. Après le dîner, une nombreuse députation reconduisit chez lui le vénérable vieillard. Tout le voisinage étoit en alarme de ce qu'il avoit tardé à revenir jusqu'à dix heures; de bons voisins s'étoient imaginé, dans leur inquiétude, que le voisin avoit été enlevé par quelques ennemis de la république; mais l'allégresse fut extrême, quand on vit le bon papa sain & joyeux, reparoître décoré de son bouquet de laurier. Chacun se dispute le plaisir de l'embrasser, ainsi que la députation qui l'accompagnait. Le vieillard fait apporter la goutte nationale, & on ne se sépara pas sans avoir porté un nouveau toast à la brave armée d'Italie & à la république. (*Extrait du Rédacteur.*)

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

De Bruxelles, le 18 pluviôse.

CITOYENS,

Votre correspondant vous donne des détails exacts sur la mission du ministre de l'intérieur dans les neuf départemens réunis; mais il ne vous dit pas tout: il vous apprend qu'on avoit donné à Bruxelles, le 11, la piece intitulée *le Souper des Jacobins*; le lendemain le ministre est parti de Bruxelles à dix heures. A peine fut-il sorti de la ville que la municipalité s'assemble & prend un arrêté pour fermer le spectacle pendant trois jours. Le ministre, de retour, a été informé de cette petite gaité jacobine, qui avoit été vraisemblablement concertée à l'*Estaminette* (1) du roi de Pologne, entre la municipalité, le département, composé de gens honnêtes, mais foibles, & MM. Léonard Bourdon, Crassous & Malarmé, fameux ex-conventionnels. Le ministre a mandé le président de l'administration municipale & lui a dit: « Vous avez fait ce que le directoire exécutif ne se seroit pas permis de faire, en prenant l'arrêté qui interdit le spectacle. Quel motif a pu vous y décider? Le président répondit que la municipalité avoit présumé que peut-être il y auroit eu du bruit aujourd'hui. — *Le min.* Croyez-vous que dans trois jours il n'y en aura pas? — *Le prés.* Je le crois. — *Le min.* Je crains, moi, qu'il n'y en ait. Hier, il n'a point fallu de force armée; il n'en auroit pas fallu aujourd'hui; & il en faudra dans trois jours pour contenir un public aigri. Cet arrêté ne peut que troubler la tranquillité. Qui d'ailleurs avez-vous voulu punir? — *Le prés.* Le directeur du spectacle. — *Le min.* Et c'est le public que vous punissez en le privant du spectacle, ce qui est impolitique, sur-tout dans une ville où il y a garnison. — *Le prés.* Vous avez raison, & nous allons punir le directeur. — *Le min.* Vous le punirez deux fois; car vous avouez qu'il est puni. Mais je crains que vous n'ayiez cherché à favoriser un parti. — *Le prés.* Il n'y a pas ici de partis; il n'y a pas de jacobins; je ne connois que de bons & de mauvais citoyens. — *Le min.* J'aime à le croire; mais s'il n'y a pas à Bruxelles de partis, vous en formez un par votre arrêté. Du reste, puisque vous ne connoissez ici que de bons & de mauvais citoyens, je vous donne, citoyen président, le conseil de ne pas déplaire aux bons & de ne pas craindre de déplaire aux mauvais; à qui vous déplairez sûrement en faisant exécuter les loix protectrices de la vraie liberté. — *Le prés.* Mais, citoyen ministre, nous allons

On appelle *estaminettes* des especes de cabarets ou de guinguettes.

rapporter l'arrêté, si vous le voulez. — *Le min.* Je ne veux point m'immiscer dans votre administration ; je ne prétends que vous dire mon avis. Du reste, vous ferez ce que vous croirez devoir faire. Adieu, citoyen.

On dit que le général Beurnonville étoit, pendant cette conversation, chez le ministre ; il décachetoit ses lettres, & dans le nombre il se trouva un rapport qui lui dénonçoit un rassemblement de jacobins, fréquenté par Cras-sous, Léonard Bourdon, Malariné & des membres d'autorités constituées, tels que Bouteville, Cuvilliers, &c. en sorte que le général Beurnonville, dont les sentimens pour les jacobins ne sont pas équivoques, apprit au bon président, qui l'ignoroit sans doute, que Bruxelles receloit dans son sein des hommes de parti, des jacobins, des anarchistes & des terroristes qui guettent l'époque des assemblées primaires comme les oiseaux de proie guettent un champ de bataille. Le lendemain la municipalité rouvrit le spectacle, mais s'opposa à ce qu'on donnât le *Supper des Jacobins*, parce qu'elle présuinoit, que peut-être il pourroit y avoir du bruit. Un plaisant mit aux voix par assis & levé, si l'on donneroit la pièce ; tous les spectateurs se leverent pour la pièce, excepté l'officier municipal ; on n'eut cependant pas la pièce ce jour-là ; mais elle fut donnée le lendemain, ainsi que le surlendemain ; & le public en eut assez de deux représentations. Ainsi les jacobins n'ont pu, malgré l'assistance de la municipalité & du département, troubler la tranquillité de Bruxelles.

De la Révolution Française, par M. Necker, nouvelle édition, en 2 vol. in-8°. Prix, 7 liv. 4 s. Chez Maret, palais Egalité, cour des Fontaines. On trouve encore chez lui quelques exemplaires de l'édition originale, en 4 vol. in-8°. Prix, 10 liv.

Le succès de cet ouvrage n'étoit pas incertain ; il se fait lire avec un grand intérêt de ceux même dont il choque les passions. Il est nécessaire à quiconque veut prendre quelques idées justes des causes qui ont préparé & des terribles événemens qui ont signalé l'une des plus mémorables époques de l'histoire du genre humain. Nous donnerons une analyse du caractère particulier & des divers genres de mérite qui distinguent cette production, dont nous n'adoptons cependant pas tous les dogmes politiques. Il en est pour nous de M. Necker, comme d'Aristote & de Platon, de Maeliavel & de Hobbes, de Montesquieu & de Rousseau, dont nous admirons toujours le génie en rejetant quelquefois leurs opinions ; parce qu'au milieu de ce que nous croyons des erreurs, nous voyons briller de grandes & utiles vérités. Ainsi, ceux qui conseroient des éloges que nous donnons au nouvel ouvrage de M. Necker que nous pensons comme lui sur la république & sur la monarchie, seroient de pauvres raisonneurs, auxquels nous ne daignerions pas répondre.

En attendant l'analyse que nous annonçons, nous allons transcrire les réflexions qui sont à la tête du livre, & qui indiquent l'esprit dans lequel il a été composé.

« L'époque d'une grande révolution politique n'est jamais le tems qu'il faut choisir pour en écrire l'histoire. Ces mémorables récits, auxquels l'opinion des siècles doit rester attachée, ne peuvent obtenir la confiance, ne peuvent présenter un caractère d'impartialité, s'ils sont entrepris au milieu des haines & durant le tumulte des

passions ; & cependant s'il existoit un homme assez étranger à l'esprit de parti, ou assez maître de lui-même pour décrire avec calme les orages dont il auroit été le témoin, on seroit mécontent de sa tranquillité, & l'on craindroit que son ame n'eût pas su garder l'empreinte de tous les sentimens auxquels on voudroit s'associer.

» Il faut donc se borner, dans le tems où nous sommes, à recueillir, à préparer les matériaux dont les Tive-Live & les Tacite des âges suivans pourront un jour faire usage. Nous avons mieux connu l'esprit de la ligue que les contemporains des Guise & des Valois, & nous avons mieux jugé le grand Henri que ses ennemis ou ses courtisans. Il en sera de même de la révolution présente ; nos successeurs en découvriront plus sûrement que nous & l'origine & les premières causes ; & c'est à eux seuls aussi qu'il appartiendra d'assigner une place fixe aux hommes qui auront paru dans la carrière des affaires publiques, ou au milieu de l'arène ouverte à la rivalité des différentes ambitions. Hélas ! je le dis à l'avance, malheur au plus grand nombre des nôtres dont l'histoire perpétuera le souvenir ; car il en est peu, ce me semble, destinées à servir de signal à l'admiration ou à la reconnaissance.

» C'est la progression morale de la révolution française que je veux principalement décrire ; & cependant je n'imiterai point ces écrivains philosophes, qui, pour expliquer les causes des événemens modernes, se transportent aux âges les plus reculés. C'est, en apparence, une manière de placer son génie à une grande hauteur ; & pourtant il est vrai que plus on établit de distance entre les objets de sa méditation, plus il est aisé de les unir par des liens arbitraires ; & il résulte si peu d'utilité de ces rapprochemens fantastiques, que nous suivrons une autre méthode. Nous ne fuirons point les idées premières ; nous ne rejetterons point les principes généraux ; mais nous nous y laisserons ramener sans effort, & de proche en proche, par les faits & par les réalités.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen RIOU.

Séance du 25 pluviôse.

Pastoret a la parole au nom de la commission de la classification & de la révision de la loi, & dit : Quant on entend de toutes parts dénoncer les brigandages dont la France est infestée, le premier sentiment est d'accuser la faiblesse ou l'impuissance des lois. Plusieurs causes diverses peuvent cependant produire des maux semblables ; elles peuvent même être étrangères à la législation criminelle. Lorsque, dans l'espace rapide de quelques années, un violente révolution a traversé un peuple vicieux & corrompu ; lorsqu'elle a fait chanceler sur leurs antiques bases les institutions qui donnoient un autre caractère à ses mœurs, les usages qui étoient pour lui comme des loix ; lorsque, déracinant même les habitudes domestiques, elle a fait naître, fermenter, heurter & combattre tous les intérêts, toutes les passions ; lorsqu'il fut, dans cette révolution, une époque à jamais désastreuse où furent brisés tous les liens des hommes entr'eux, tous leurs rapports avec l'être suprême ; où le concubinage & l'athéisme furent honorés, où l'innocence & la vertu montoient sur les échafauds, tandis que par-tout pesoit sur la France asservi un sceptre ensanglanté ; alors, certes, alors, il n'est plus permis de reprocher à la

régislation seule, la multiplicité des crimes & l'inefficacité de peines.

Parcourons cependant, vous nous en avez imposé le devoir, les dispositions de nos loix sur les attentats envers la propriété. Renfermés dans les bornes de la mission que nous avons reçue, nous laisserons à d'autres le soin de développer les causes morales qui ont sur les désordres publics une si puissante influence, & les moyens d'en tarir enfin la source empoisonnée.

Pastoret rappelle les différentes loix rendues contre le vol & le brigandage. Après en avoir tracé le tableau, il observe que la peine est souvent de 20, de 24 années de fers. Il examine le système de la perpétuité des peines, celui de leur accroissement actuel, celui de rétablir quelques châtimens anciens comme la marque, enfin l'application du supplice capital aux crimes envers la propriété. Il parcourt & analyse les différentes loix rendues sur la gendarmerie nationale, sur l'évasion des détenus ou des condamnés, sur la police des communes de la république, sur la police correctionnelle. Il propose à toutes ces loix des additions ou des changemens; il parle de la police de Paris, des maisons de jeux, de la mendicité, de la déportation, des maisons de détention, & de la nécessité des travaux publics.

Les bornes d'un journal ne nous permettent que d'indiquer les développemens auxquels l'orateur s'est livré. On a remarqué qu'en parlant de la mendicité & des prisons, il avoit deux fois rappelé avec estime & respect les vertus & les malheurs de la Rochefoucauld-Liancourt. Il a fait aussi un grand éloge de l'ordre & des moyens employés avec tant de succès dans les prisons de Philadelphie.

Nous ne pouvons pas suivre davantage l'orateur dans les différentes mesures qu'il a proposées. Il suffira d'en placer ici le tableau. Loi sur la police générale; loi sur la police particulière de Paris; loix sur les maisons de jeux, sur la mendicité, sur les prévarications des fonctionnaires publics; organisation des maisons de force & des travaux publics; loi sur l'évasion des détenus & des condamnés; loi sur les brigands qui volent à force armée & en faisant usage de leurs armes envers ceux qu'ils déportent; (Siméon & Richard vont proposer les deux dernières, au nom de deux commissions spéciales) loix sur le vagabondage, sur les insultes & les violences graves envers les personnes, sur les divers genres de larcins, sur les peines actuellement prononcées par la police, soit ordinaire, soit correctionnelle; loi contre ceux qui refusent d'assister au procès-verbal d'un juge constatant l'existence d'un délit; loix sur l'élargissement arbitraire des individus légalement arrêtés, sur la police repressive des maisons de justice & de détention; loix sur la récidive des crimes soumis à une peine afflictive ou infamante, sur le signallement des condamnés, sur leur exposition publique.

Telles sont, dit l'orateur en finissant, les mesures provisoires que vous pourriez adopter, en attendant le moment désiré où s'ouvrira sur l'état actuel de toutes nos loix pénales, une délibération si grande par son objet, si importante par ses résultats. Jamais nous n'eûmes un plus grand besoin de réunir nos efforts. La France ne se

ressent que trop encore de l'ancienne domination du crime. Espérons que le tems, appuyé sur les mœurs & les loix, amenera enfin un avenir plus heureux. L'empire des passions est actif & turbulent; la marche de la raison est lente & tardive: un instant suffit au génie de la destruction; il faut de longues années pour réparer les maux dont il peupla la terre.

Le conseil ordonne l'impression de ce rapport. Saint-Domingue a aussi nommé des députés au corps législatif. L'archiviste écrit que les procès-verbaux d'élection sont arrivés; on en demande le renvoi à une commission. Dumolard propose d'attendre, pour vérifier ces procès-verbaux, que les députés se présentent pour être admis & qu'il soit seulement fait mention au procès-verbal de la lettre de l'archiviste. — Adopté.

Sur la proposition de Villers, le conseil prend une résolution portant que les grains & farines circuleront librement dans la république; l'exportation à l'étranger en est défendue.

Les travaux pour la construction de la nouvelle salle destinée aux séances du conseil des cinq cents, ayant été interrompus, Daubermenil, au nom de la commission des inspecteurs, propose de les faire reprendre, & de consacrer à cet objet une somme de 150 mille liv.

Cette proposition est adoptée.

On lit une pétition de divers citoyens de Nantes, qui sollicitent des mesures de rigueur contre les prêtres réfractaires.

La discussion s'engage sur les domaines congéables. La suite en est ajournée.

Le directoire a envoyé au conseil, par un message, sept nouvelles pièces de la conspiration, parmi lesquelles on remarque une lettre adressée à un nommé François, à Londres. On y compare la conspiration à une manufacture sans chef & sans argent.

Bourse du 25 pluviôse.

Amsterdam.....60 $\frac{1}{8}$, 61 $\frac{5}{8}$.	Lausanne.....2 $\frac{1}{2}$ 3 mois.
Idem courant.....58.	Londres.....25 s.
Hambourg.193 $\frac{1}{2}$, 193, 192.	Inscriptions.8 l. 10 s., 15 s.
Madrid.11 l. 5 s. à 2 s. 6 d.	9 l., 9 l. 2 s. $\frac{1}{2}$.
Madrid effect.13 l. 10 s.	Mandat.22 s., 22 g d., 21 g d.
Cadix.11 l. 2 s. 6 d., 11 l.	Or fin.....102 liv.
Cadix effective.15 l. 7 s. 6 d.	Lingot d'arg.....50 l. 10 s.
Gènes.....92 $\frac{1}{2}$, 91.	Piastre.....5 liv. 5 s. 9 d.
Livourne.....101. 30 j.	Quadruple....79 liv. 10 s.
Bale.....2 $\frac{5}{8}$ 3 mois.	Ducat d'Hol.....11 l. 10 s.
Lyon.....au pair.	Souver.....33 l. 17 s. 6 d.
Marseille.....au pair.	Guinée.....25 l. 4 s.
Bordeaux.....1 $\frac{1}{2}$ à 10 j.	

Esprit $\frac{3}{4}$, 478 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 360 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café Martinique, 2 liv. — Café Saint-Domingue, 1 liv. 16 s. — Sucre d'Ham-bourg, 2 liv. 4 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. — Savon de Marseille, 21 s. 9 d. — Chandelle, 12 s. — Poivre, 2 liv. 3 s. — Sel, 6 liv. 15 s. le $\frac{1}{2}$. — Amidon, 8 s.

Lettres de Phalaris, tyran d'Aggrigente; traduites du latin de François Accolti, dit l'Arétin, & publiées par Th. Beauvais à Paris, chez Desenne, imprimeur-libraire, Palais-Egalité, n°. 1 & 2. Prix, 1 liv. 4 s.